

Réforme des retraites, la poudrière ?

La réforme des retraites sera présentée par Elisabeth Borne mardi. Controversée, elle fait craindre des mouvements sociaux et attise la division chez les députés.

Nicolas Bontron

nicolas.bontron@centrefrance.com

C'est le dossier chaud du second quinquennat d'Emmanuel Macron. La réforme des retraites devrait marquer l'année parlementaire. Mardi 10 janvier, la Première ministre Elisabeth Borne va présenter les grandes lignes de ce projet controversé, qui prévoit notamment de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 65 ans.

Dans le Loiret, les syndicats sont contre la réforme. « Il n'est aucunement question d'accepter un allongement de la durée de cotisations », affirme Pascal Sudre, secrétaire de l'union départementale de la CGT.

« La retraite, c'est à 60 ans »

Même tendance chez Solidaires Loiret, qui va même plus loin dans son raisonnement : « La re-



MANIFESTATION. Les syndicats ont prévu de se mobiliser contre la réforme. PHOTO CHRISTELLE GAUJARD

traite, ce n'est pas à 63, 64 ou 65 ans. Ni même à 62 ans. Mais à 60 ans », réclame David Sempé, secrétaire départemental de l'union syndicale, qui affirme « attendre les déclarations avant d'attaquer ».

Christophe Léveillé, secrétaire départemental de

Force ouvrière, regrette que l'on « ne parle pas assez de pénibilité. Il ne faut pas pénaliser ceux qui travaillent. Nous appelons à une mobilisation de tous les travailleurs ».

Co-référent des députés RN sur la question des re-

traites, Thomas Ménagé a récemment participé à des consultations avec le ministre du Travail, Olivier Dussopt. Comme tous les membres de sa famille politique, il conteste fermement cette réforme. « J'ai été élu pour la combattre. Il y a l'inflation, un climat

de crise. Et on rajoute une souffrance aux Français sur le long terme. Il ne faut pas sacrifier toute une génération », estime le député montargois.

L'élu d'extrême droite relève tout de même un point positif dans l'orientation de cette réforme : « Le cumul emploi-retraite va dans le bon sens mais le report de l'âge légal est injustifié. D'autant plus qu'une personne sur deux est en invalidité ou au chômage quand elle arrive à l'âge de la retraite. »

« On va allumer la mèche de la poudrière sociale. »

Thomas Ménagé tend la main aux députés Les Républicains, qui pourraient déposer une motion de censure en cas de nouvelle utilisation de l'article 49.3 (qui permet d'adopter un texte sans vote) par le gouvernement. « On va voir comment les députés LR réagiront. Ils ont les clés. »

Au sein même de la majorité présidentielle, cer-

tains parlementaires grincent des dents. Le député MoDem Richard Ramos affirme qu'il ne votera pas le texte « si on maintient l'âge légal de 65 ans. Le pire échec, ce serait un 49.3. On va allumer la mèche de la poudrière sociale sur laquelle la France est assise », alerte l'élu loirétain, initialement favorable à une retraite à points. « La réforme des retraites est nécessaire mais c'est un texte que l'on ne peut pas voter sans les Français », poursuit Richard Ramos.

La députée LREM Caroline Janvier défend une mesure « utile » qui va contre « les projections sur le déficit du régime de retraites actuel ». Mais l'élue loirétaine ne veut pas négliger certains critères. « La pénibilité, la question des régimes sociaux. Il nous faut une réforme juste. Certains métiers rendent l'espérance de vie plus réduite et il faut les cibler », estime Caroline Janvier, qui ajoute que « l'âge de départ pourrait être fixé à 64 ans ». Et non 65 ans comme le voulait Emmanuel Macron dans son programme de 2022. ■